



# La lettre de la Fondation Pierre Vérots

POUR L'ETUDE ET LA PRESERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DE LA DOMBES

## Sommaire

- Dix ans déjà p. 1
- Pour la protection des oiseaux p. 1
- La rénovation de l'étang Boufflers p. 2/3
- Le domaine de Vernange p. 4
- Une station météorologique et hydrologique p. 4

éditorial

## Dix ans déjà

Dix ans déjà, et même un peu plus. Le Conseil d'Administration de la Fondation Pierre Vérots - déclarée d'utilité publique en juin 1984 - s'est réuni, pour la première fois, le 8 septembre 1984, en présence de M. Boyon, alors Président du Conseil Général de l'Ain et, à ce titre, membre de droit.

Pierre Vérots qui, au terme d'une vie bien remplie, avait décidé de créer cette fondation pour la protection de la nature, eût été heureux de présider cette première réunion, coup d'envoi d'une action de longue haleine. Le sort en avait décidé autrement. Gravement malade, il devait décéder peu après. C'est donc son épouse, Gabrielle Vérots, qui dès la première réunion du Conseil a pris le relais, en tant que Présidente de droit, jusqu'en 1993.

De par son statut, la Fondation a trois missions à remplir :

- faire de son parc, clos, un conservatoire des espèces de la flore et de la faune régionales ;
- contribuer à la recherche scientifique française sur ces espèces ;
- participer à l'information du public dans les domaines précédents.

C'est peu à peu que les choses se sont mises en place pour répondre à ces objectifs :

- dès 1986, le Conseil d'Administration s'est adjoint un Comité Scientifique composé de spécialistes à la compétence reconnue. Sa mission est d'exprimer un avis sur les recherches proposées et d'assurer une bonne liaison avec les laboratoires de recherche de l'Université, du CNRS, des écoles ou organismes importants de la région ;
- sur place, la réception des chercheurs et des personnalités, l'organisation et le contrôle des travaux, la surveillance du domaine requièrent la présence d'une personne compétente et personnellement attachée à la préservation de la nature. Pierre Falk a rempli cette mission dès 1988, d'abord à temps très partiel, puis de moins en moins partiel à mesure que la Fondation prenait racine. Lorsqu'en 1993 Pierre Falk a été sollicité par la Région, lors de la mise en place d'Envirhônalpes, c'est Benoît Castanier qui lui a succédé à temps plein.



Le fondateur Pierre Vérots  
(1897-1985)

Tandis que se poursuivent et se développent les deux missions de fond, - conservation des espèces et recherche scientifique -, le moment est venu d'engager également la troisième action prévue : participer à l'information du public dans ces domaines. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Administration a décidé de créer «La Lettre de la Fondation Pierre Vérots», bulletin trimestriel traduisant une volonté d'information et de transparence vis-à-vis de tous ceux qui peuvent être concernés de près ou de loin par les missions qui nous ont été confiées par les Pouvoirs Publics, tant nationaux que locaux. Ce bulletin prendra forme progressivement. C'est l'expérience mais aussi, nous l'espérons bien, les réactions de nos lecteurs qui nous guideront pour l'améliorer. ■



## POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

*Signature d'une convention de coopération entre Electricité de France et la Fondation*

EDF se soucie, depuis quelques années, des nuisances occasionnées aux oiseaux par ses réseaux moyenne tension. Or, la protection et l'étude des oiseaux fréquentant la partie de la Dombes, où se situe le parc de Praillebard, sont une des préoccupations de la Fondation. Dès lors, il est apparu qu'EDF et la Fondation avaient intérêt à collaborer. En participant à l'installation, par la Fondation, d'une station météorologique, EDF pourra mieux corrélérer la fréquentation des oiseaux avec les conditions météorologiques locales. Ainsi, pourra-t-on mieux apprécier ce qui peut être imputé, en matière de fréquentation d'oiseaux, aux conditions climatiques ou à la présence des lignes. ■

# La rénovation de l'étang Boufflers

## Un double objectif :

- *Se rapprocher de l'état naturel,*
- *Améliorer la diversité biologique.*

Avec environ 25 ha d'eau, l'étang Boufflers est l'étang le plus important de la Fondation.

La question était posée de savoir comment se rapprocher le plus possible de l'état naturel d'un étang sauvage et améliorer la diversité biologique de cet étang. Jusque-là, il avait été géré selon les méthodes dombistes traditionnelles, c'est-à-dire pendant une paire d'années pour faire de la pisciculture, période dite d'évolage, et pendant la troisième année pour faire de la production agricole, en période dite d'assec.

Le Comité scientifique fut appelé à se prononcer sur la meilleure façon de s'y prendre.

La Fondation n'ayant pas de vocation commerciale, il n'y avait pas de contrainte de rentabilité, ce qui permettait d'ouvrir totalement l'éventail des possibilités, rejoignant en cela la mission de recherche scientifique. Aux aménageurs, pisciculteurs, amateurs de sites paysagers ou éducatifs, de tirer ensuite les conclusions, pour ce qui les concerne, des résultats obtenus par la Fondation.

## Des choix à faire

**Le premier choix** consistait à savoir si on décidait ou non une mise en eau permanente de l'étang, en abolissant toute idée de pisciculture. C'est finalement la mise en eau permanente qui a été retenue.

En effet, si on veut accroître la diversité biologique, il convient d'offrir aux animaux et aux végétaux des cycles aussi naturels que possible entre basses eaux et hautes

eaux, sans une mise à sec totale, avec mise en culture. Certains craignaient un atterrage rapide par envahissement de la végétation bordurière. Cette objection ne fut pas retenue, ou plutôt constitua une des inconnues à explorer dans le temps. Il n'est pas sûr en effet qu'elle soit aussi rapide qu'on ne le craint.

**Le deuxième choix** portait sur les espèces de poissons à réintroduire. La pisciculture limite en effet à la carpe et au brochet et à quelques poissons, dits blancs, la diversité ichtyologique. Après quelques discussions approfondies, on aboutit à la conclusion, d'ailleurs tout à fait conforme à la vocation de la Fondation, qu'il fallait concevoir l'étang comme un conservatoire des poissons indigènes, dont certains sont menacés de disparition.

Exit donc la carpe à miroir, importée des pays de l'Est, ou la carpe de Chine ou encore la perche-soleil.

En revanche, la carpe sauvage du bassin rhodanien, naturalisée depuis 1000 ou 2000 ans peut-être, fut retenue, ainsi que le carrassin européen, mais pas le poisson rouge, autre carrassin... Citons, parmi les autres espèces retenues : la bouvière, le rotengle, la loche d'étang, l'able, l'épinochette, le goujon, la tanche, le brochet, la perche de France... sous réserve, pour certaines d'entre elles, qu'on en trouve encore dans leur milieu d'origine.

**Le troisième choix** portait sur le profilage de l'étang. En effet, il fallait offrir un site d'accueil aussi adapté que possible aux

diverses espèces retenues. Pour les poissons, il faut tenir compte que certains sont des poissons de profondeur, d'autres de surface. De même pour les végétaux, dont les animaux se nourrissent, ou qu'ils utilisent comme site de reproduction. Ce dernier point apparut particulièrement important pour les oiseaux qui, comme les poissons, devront trouver tous les étages qui leur sont chers. Il n'y a qu'à penser aux oiseaux limicoles et aux grands échassiers ainsi qu'aux oiseaux plongeurs. Oiseaux qui doivent aussi trouver des lieux de nidification, autant que possible à l'abri des prédateurs.

Toutes ces considérations conduisirent à disposer d'un bief vaste et profond, long de 200 m, et prolongeant la pêcherie actuelle, trou limité où les poissons se retrouvent quand on vide l'étang. Comme il y avait un risque de crever le fond étanche en argile de l'étang, on prit, bien entendu, la précaution de réaliser au préalable une demi-douzaine de sondages, avec carottages, pour être sûr de ne pas avoir de fuite irrémédiable d'eau. Les sondages furent rassurants, mais montrèrent néanmoins qu'à quelques décimètres près de plus grand approfondissement, on serait tombé sur des lits de graviers risquant de faire drain.

Pour les oiseaux, qui constituent une grande richesse de la Dombes, lieu de passage privilégié de nombreuses espèces migratrices, on décida de créer plusieurs îlots au milieu de l'étang. L'un d'eux, d'environ 700 m<sup>2</sup>, se trouve même en



Nids de grèbes à cou noir  
près d'un nid  
de mouettes rieuses  
(au premier plan)  
sur l'étang Boufflers



bordure du point le plus profond et, par ailleurs, assez loin des berges pour compliquer les incursions des prédateurs terrestres sur les nids.

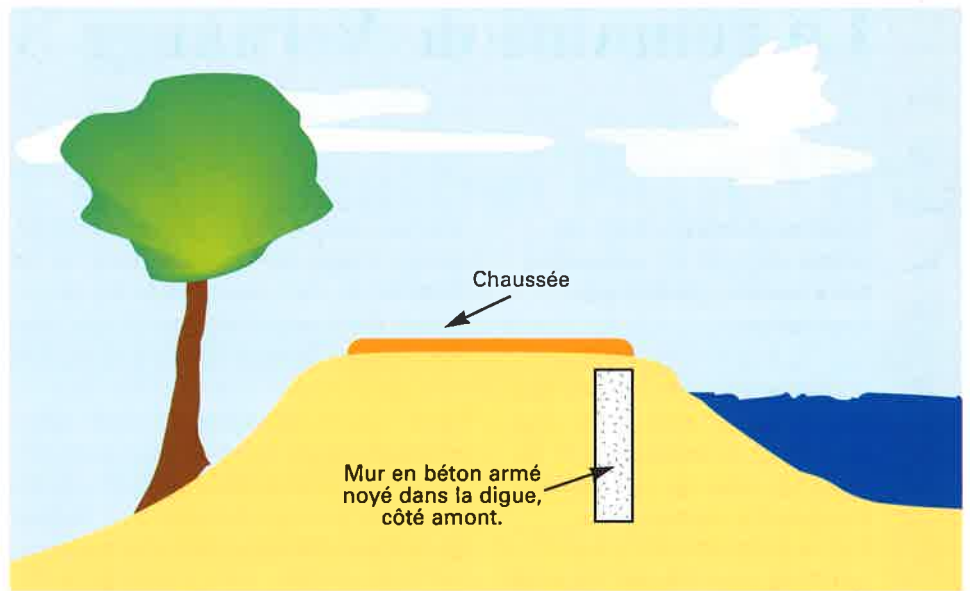
**Quatrième choix**, on décida de doter le tout d'une station météorologique et hydrologique (voir p. 4).

**Cinquième et dernier choix**, fallait-il ou non tenter de réaliser une digue nécessitant à l'avenir moins d'entretien ? Les digues, et les possesseurs d'étang le savent bien, sont un point faible à plus d'un titre. Leur étanchéité peut laisser à désirer, et elles constituent le lieu d'élection d'une espèce exotique désormais bien implantée en France : le rat musqué, qui creuse ses galeries et provoque des effondrements ou même de vraies vidanges. Nous avons donc décidé de couler, dans l'axe de la digue, un mur de béton armé, sur toute la hauteur et la longueur de la digue. On a profité de la tenue des terres pour éviter tout coffrage, à la condition de bétonner rapidement derrière la trancheuse. D'aucuns jugeront la solution luxueuse et inaccessible à un exploitant. Mais, ne revient-il pas aussi à une Fondation d'explorer des voies nouvelles ? A chacun de juger : le prix s'est élevé à environ 350 F par mètre de digue, soit à titre indicatif le double d'une bonne clôture en grillage. Mais les dépenses d'entretien devraient être à l'avenir très faibles.

### Premiers résultats favorables

• *Quels sont les premiers résultats quelques mois après la fin des travaux ?*

D'abord, l'étang s'est bien rempli, rapidement, bien qu'il fût au sommet d'une chaîne d'étangs, et malgré un réhaussement du niveau du trop-plein, de manière à stocker plus de 300 000 m<sup>3</sup> d'eau. L'étanchéité fut donc très bonne et le système de fossés et de pelles, refait lui aussi, a bien fonctionné. Des poissons ont été pêchés en Saône et réintroduits. Mais les poissons indigènes sont menacés par des poissons exotiques, qui se propagent facilement par la voie des airs, une fois les mers franchies. C'est le cas d'un petit poisson tropical, le pseudo rasbora, dont les oeufs, résistant à la sécheresse, semblent facilement se propager par les oiseaux. Une



Vue en coupe de la digue de l'étang

colonie s'est déjà ainsi spontanément installée dans notre étang. Il sera intéressant de suivre la compétition entre cette espèce et les espèces indigènes.

En tout état de cause, la mise au point de méthodes d'échantillonnages par des chercheurs est prévue. Elle devrait permettre d'avoir une bonne vue sur l'évolution de ce milieu complexe qu'est un étang et des diverses compétitions qui s'y développent.

Un petit plan d'eau a été réservé, avec une petite plage, pour la réintroduction de la cistude, seule tortue d'eau indigène. Le site se présente bien, mais la mise en place des cistudes nécessite l'obtention préalable d'autorisations administratives. Les tortues de Floride, espèces exotiques indésirables et interdites, mais néanmoins abandonnées inconsidérément par leurs propriétaires d'un jour, risquent en attendant de prendre possession des lieux. L'une d'elles fut en effet récupérée récemment à quelques centaines de mètres de notre étang.

• *Une nidification abondante.*

Il est cependant un milieu qui ne connaît pas les frontières, ni les autorisations administratives, c'est celui des oiseaux. Et là, la mise en eau de notre étang a connu un succès inattendu. On souhaitait depuis plusieurs années que des mouettes rieuses veuillent bien nicher. En vain, jusque-là. On sait, en effet, que la mouette se défend efficacement contre les prédateurs et que, de ce fait, plusieurs espèces d'oiseaux nichent sous sa protection.

Or, à peine l'étang était-il en eau, que les îlots aménagés en faveur des oiseaux furent

occupés par des mouettes qui y installèrent plus d'une centaine de nids. Dans la foulée, les guifettes moustac et les grèbes à cou noir, espèces relativement rares en France, installèrent leurs nids sous la protection des mouettes. Ainsi, les terrassements d'îlots réalisés ne l'avaient pas été en vain.

Bien d'autres espèces sont venues fréquenter des lieux qu'ils jugèrent accueillants et, en partie, à l'abri des prédateurs. Citons, par exemple, le héron pourpré et même quelques cigognes de passage ou quelques aigrettes. Sans parler, bien sûr, des canards et des foulques.

Reste maintenant à approfondir les observations sur un milieu qui promet d'être diversifié et accueillant, comme nous le souhaitons. Nous espérons bien en tirer, plus tard, des enseignements pour tous ceux qui s'intéressent, à quelque titre que ce soit, à «la nature sur un étang en Dombes». Les chasseurs ne seront pas non plus les derniers à apprécier un riche milieu de reproduction, protégé. ■



## Le domaine de Vernange

### Trois acquéreurs mais un même objectif de protection de la nature garanti par convention

Le Conseil Général du Rhône s'était porté vendeur, début 1994, d'un domaine, dit de Vernange, de 56 ha, voisin de celui de la Fondation. Il souhaitait le vendre en bloc.

La Fondation Vérots était en mesure d'acheter l'ensemble et était vivement intéressée du fait que ce domaine est voisin du sien. La politique menée par la Fondation consiste en effet, autour d'un noyau constitué de

son parc clos, à sauver, alors qu'il en est encore temps, un témoin naturel de la Dombes du Sud, avec ses forêts et ses étangs. Cette acquisition entraine donc bien dans le cadre de sa politique.

Deux autres organismes étaient aussi intéressés par ce domaine, mais pour une partie seulement. Il s'agissait de la Fondation pour la Protection de l'Habitat de la Faune Sauvage, déjà implantée sur les lieux et gérée par la Fédération des chasseurs de l'Ain, et qui était intéressée par un étang s'insérant dans la chaîne d'étangs qu'elle possède déjà. Il s'agissait aussi de la commune de Saint-André-de-Corcy qui désirait disposer d'un lieu de loisir bucolique pour ses habitants.

La Fondation, constatant que ces divers objectifs n'étaient pas incompatibles si on se mettait d'accord sur la manière de gérer ce domaine, proposa à ces deux organismes de se mettre autour d'une table. L'accord fut rapidement acquis sur les termes d'une convention précisant bien que les trois parties s'engageaient, chacune pour sa part, à sauvegarder la nature, à interdire la chasse et à prohiber l'utilisation de tout véhicule ou engin à moteur pour les visiteurs autorisés à profiter du site. Cela étant acquis, rien ne s'opposait plus à ce que les trois partenaires se présentent de manière coordonnée devant le vendeur. Et, à l'avenir, il est prévu une coopération qui, espérons-le, sera fructueuse pour tous. ■

## Une station météorologique et hydrologique

### Elle sera opérationnelle avant la fin de l'année

La Fondation offre aux chercheurs un terrain d'observation et d'expérimentation particulièrement apprécié du fait qu'il est clos, donc à l'abri de toute perturbation humaine, et cependant en «grandeur nature».

L'historique détaillé des paramètres météorologiques locaux est un élément déterminant de l'évolution de l'écosystème, chaque année ayant des caractéristiques différentes.

étangs). Cette décision représente évidemment un investissement important.

Il faut en effet amener l'énergie électrique et disposer également de plusieurs paires de câbles téléphoniques (sept au total). Ces câbles permettront non seulement de transmettre les mesures au siège de la Fondation, mais aussi de mettre à la disposition des chercheurs des moyens de communication affectés à des études précises et pour un temps déterminé.

Les paramètres météorologiques qui seront mesurés régulièrement sont les suivants : température de l'air, pluviométrie, vitesse et direction du vent, rayonnement solaire,

humidité relative et évaporation, pression barométrique. Les paramètres hydrologiques mesurés régulièrement seront la température de l'eau et le niveau de l'eau des étangs.

Le traitement et le stockage des informations recueillies se feront dans les bureaux de la Fondation. Ces informations pourront être mises, sous certaines conditions, à la disposition de tout organisme intéressé. Les câbles et quatre coffrets, disposés aux endroits de mesure choisis, sont déjà en place. La station devrait être opérationnelle avant la fin de 1995. Nous y reviendrons le moment venu. ■

#### Responsable de la publication :

Jean Andriot, Président de la Fondation Pierre Vérots

#### - Rédacteur en chef :

Marc Jouffroy

Tél. et Fax. (16) (1) 47 88 17 91

#### - Secrétaire de rédaction :

Nadine Eddé

Tél. (16) (1) 42 91 55 89

#### - Maquettiste :

Pascal Péguy

#### Votre correspondant :

Nous vous demandons de bien vouloir adresser toute correspondance relative à la lettre d'information à :

Benoît Castanier

Domaine de Praillebard

Saint-Jean-de-Thurigneux

01390 Saint-André-de-Corcy

Tél. (16) 74 00 89 33

